

Rapport Financier Exercice clos au 31août 2005

Les états annuels sont produits sur le modèle simplifié préconisé par le CGNC.

Le présent rapport reflète les états de synthèse certifiée par le cabinet d'audit international MAZARS-Masnaoui.

L'exercice 2004/2005 a dégagé une perte de **259.869,47dh** déterminée par différence entre un total de produits de 2.472.686,50dh et un total de charges de 2.732.555,99dh.

Ce résultat négatif est dû principalement aux dépenses engagées au cours des années 2400/05 qui ont dépassé les recettes collectées par la contribution des parents aux frais de scolarité ou, de subventions de l'État et des dons ainsi que la recette réalisée le jour de la **KERMESSE**.

On peut constater que l'organisation du gala pour les deux dernières années, avait permis de réaliser des résultats positifs, il n'a malheureusement pas été possible de l'organiser pendant l'exercice 2004/2005.

Les Produits

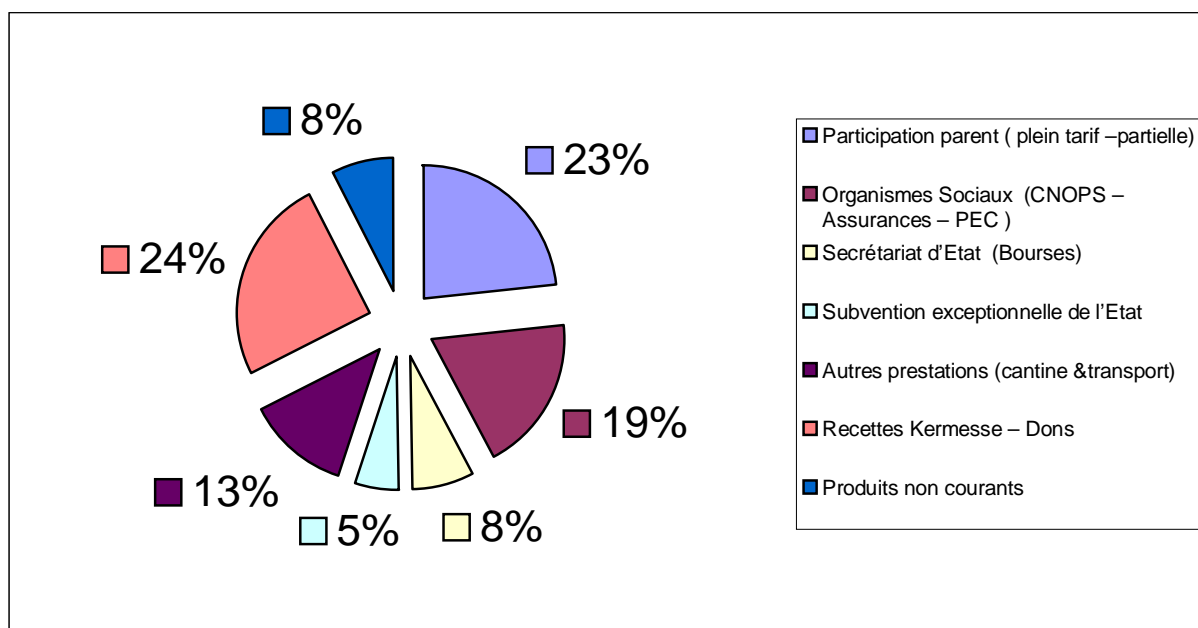
NATURE DES PRODUITS	2004/05		2003 / 2004		2002 / 2003	
		%				
Scolarité	1 231 410,00	49,80%	1 203 830,00	46,50%	1 216 600	50,00%
Autres prestations	311 808,00	12,61%	245 800,00	9,50%	263 779	10,80%
Kermesse	202 950,00	8,21%	145 150,00	5,60%	150 936	6,20%
GALA		0,00%	463 700,00	17,90%	343 000	14,10%
Dons	409 018,00	16,54%	314 505,00	12,20%	326 440	13,40%
Subventions	129 100,00	5,22%	100 000,00	3,90%	0	0%
Reprises sur provisions	124 325,00	5,03%	113 650,00	4,40%	106 140	4,40%
Autres produits non courants	64 075,50	2,59%	0	0	0	0
Cession d'immobilisations	0	0,00	0	0,00%	26 000	1,10%
Total	2 472 686,50	100,00%	2 586 635,00	100,00%	2 432 895	100,00%

Le nombre d'enfants inscrits pour l'année 2004/2005 était de 73 enfants

La rubrique « scolarité » comprend la contribution des parents, celle des mutuelles et assurances et les bourses du secrétariat d'État en charge de personnes handicapées ; la rubrique autre prestations comporte les frais de cantine et de transport.

La répartition détaillée des origines des ressources est donnée dans le tableau et graphique suivant :

Rubriques	Montant	Pourcentage / total des Produits
Participation parent (plein tarif –partielle)	578 810,00	23,40%
Organismes Sociaux (CNOPS – Assurances – PEC)	466 400,00	18,86%
Secrétariat d'Etat (Bourses)	186 200,00	7,53%
Subvention exceptionnelle de l'Etat	129 100,00	5,22%
Autres prestations (cantine &transport)	311 808,00	12,61%
Recettes Kermesse – Dons	611 968,00	24,75%
Produits non courants	188 400,50	7,62%
Total des Produits	2 472 686,50	100%



Notons tout de même que le poste « scolarité » a augmenté de 27.580 dh. Par rapport à l'exercice précédent, cela est dû à de nouvelles inscriptions au cours de cette année.

Les charges

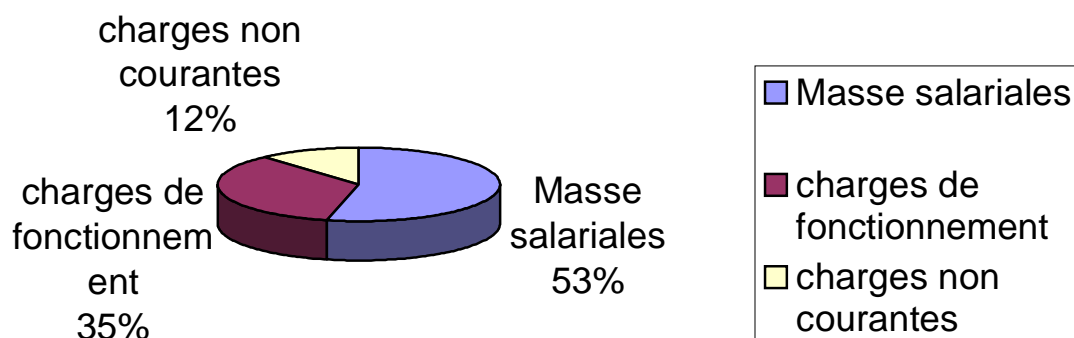
	NATURE DES CHARGES	2004/05	%	2003 / 2004		2002 / 2003	
1	Charges salariales	1 463 857,64	53,57%	1 280 081,73	58,60%	1 196 557	60,70%
2	Cantine-Piscine-Sorties	123 217,50	4,51%	124 370,50	5,70%	124 518	6,30%
3	Charges locatives/Ass./Entretien	74 971,78	2,74%	120 041,13	5,50%	170 474	8,70%
4	Communications	41 542,29	1,52%	37 519,94	1,70%	30 023	1,50%
5	Charges de transport	156 244,77	5,72%	126 410,27	5,80%	62 518	3,20%
6	Déplacements,Formation, documentation	100 199,87	3,67%	74 638,95	3,40%	37 581	1,90%
7	Divers (Amortissements, divers...)	333 783,35	12,22%	163 192,15	7,50%	101 597	5,20%
8	Charges Gala - Kermesse	13 280,25	0,49%	132 332,62	6,10%	146 804	7,50%
9	Créances irrécouvrables	38 880,00	1,42%	124 325,00	5,70%	100 351	5,10%
10	Autres charges d'exploitation	69 186,21	2,53%				
11	charges sur Exercice antérieur	65 000,00	2,38%				
12	Dotation non courant aux provisions pour risques et charges	252 392,31	9,24%				
	Total	2 732 555,97	100,00%	2 182 912,29	100%	1 970 423	100%

Les charges de cette année ont été augmentées ce qui est dû :

- aux charges salariales qui ont augmenté de 10 % à cause du recrutement d'une psychologue, responsable pédagogique, d'un aide éducateur et par le recours aux services d'une nouvelle orthophoniste et l'augmentation des séances de psychomotricité et de psychologie.
- à la régularisation du loyer de la structure Polo pour contribuer à résoudre le litige qui opposait l'AJFM aux propriétaires afin d'éviter l'expulsion des deux associations prononcée par jugement de la cour d'appel. Cette rubrique constitue les charges sur les exercices antérieurs.

La ventilation des charges indique un découpage à l'image des années précédentes avec une masse salariale qui représente près de **53,57%** du budget total de l'association et dont le graphique est le suivant :

Presentation des charges



Les recettes stables de l'association, en l'occurrence les recettes de scolarité couvrent à peine **84 %** des seules charges salariales ; la couverture du complément de la masse salariale et des autres charges est financée par les recettes incertaines comme les dons, les recettes des manifestations culturelles (kermesse) et des subventions

Le total des charges, après déduction des charges à caractère exceptionnel, fait ressortir pour cet exercice, un coût de prise en charge par personne handicapée mentale supérieure à **3000 dh par mois** ; comme le maximum de contribution parentale est de 1900 dh par mois, il découle que ANAIS a subventionné l'ensemble des personnes handicapées mentales prises en charge par elle, d'un montant largement supérieur à 1000 DH par personne et par mois et en outre a subventionné les familles aux revenus faibles.

Il est à relever que le secrétariat d'État en charge des personnes handicapées avait attribué des bourses mensuelles de 700 dh au lieu de 1000 dh pour lesquels il s'était engagé en nous imposant de ne faire participer les bénéficiaires que du montant symbolique de 10 dh par mois.

Il ressort en conséquence, compte tenu de ce qui précède que le futur bureau doit reconsidérer la participation parentale à la prise en charge de leurs enfants par sa revalorisation.

BILAN

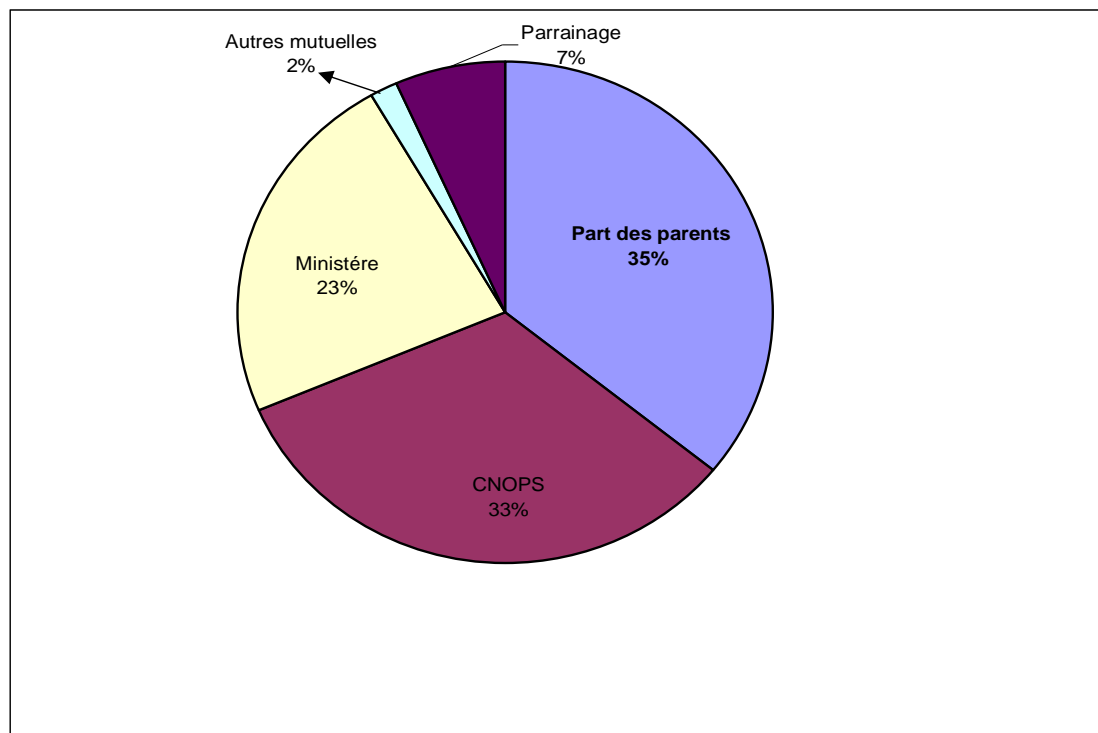
1- les Immobilisations

Au cours de cet exercice l'association a acquis du matériel immobilisé d'une valeur de 37 000 dh

2- les Créances :

La créance totale au 31 août 2005 est de : 458 760 dh

Créance due sur les parents	35,92%
Créance sur le ministère	22,81%
Créance sur la CNOPS	32,80%
Autres mutuelles	08,47%
Total créances	100 %



Nous tenons à rappeler que sur la provision qu'on avait constaté l'année dernière pour faire face à d'éventuels retards sur les paiements de certaines créances, l'association à exonéré quelques parents de condition très précaires pour un montant de 38 880,00dh.
Pour cet exercice la provision constituée s'élève à 95.035,00dh

3- les stocks

Les stocks de l'association sont constitués essentiellement de dons en nature reçus enregistrés et comptabilisé dans nos livres.

La Présidente

Zineb IRAQI HOUSSAINI – LAHLOU

Le Trésorier

Hassan BENNANI RTEL